



Mairie, 18 rue de la Mairie -45460

Envoyé en préfecture le 23/10/2025

Reçu en préfecture le 23/10/2025

Publié le

ID : 045-214500498-20251016-2025101608-DE

n°enregistrement ACTES

Conseil Municipal

Délibération numéro 2025101608

Date de la
convocation
10.10.2025

Date
d'affichage
10.10.2025

Nombres de
membre

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 14

L'an deux mille vingt-cinq, le seize octobre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de BOUZY-LA-FORET se sont réunis, à la mairie.

Présents : Mmes et Mrs. Florence BONDUEL, Jean-Claude TONDU, Christian TOUSSAINT, Christian AMEUR, François DAUBIN, Sylvie VUILLET, Yann GOLLION, Aurélie DAUBIN, Sophie THIRET épouse ALLION, Gilberte BADAIRE, Ilona BERNY-VILFROY
Absents donnant pouvoir : Aurélia BLOT à Florence BONDUEL, Catherine FOUCAULT à Yann GOLLION, Jonathan RÉMÉNÉ à Aurélie DAUBIN.
Absent excusé : Dominique BAUDOIN.

Délibération
2025101608

Pour 14
Contre 0
Abstention 0

Rapport d'activité 2024 communauté de communes des Loges

Le conseil communautaire, lors de sa séance du 29 septembre 2025, a validé le rapport d'activité 2024 de la Communauté de communes des Loges.

Mme le Maire présente ce rapport,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Prend acte de ce rapport.

Le Maire,
Florence BONDUEL

Le Secrétaire de séance,
Sylvie VUILLET,
Adjointe au Maire.

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>